

Christoph Cina, Secrétaire de la SSMG

Compte rendu de la réunion du Comité de la SSMG, janvier 2008

SSMG
SGAM

Le Comité de la SSMG a tenu le 10 janvier sa première séance de l'année et présente à tous les membres ses meilleurs vœux de réussite pour 2008.

Ce même 10 janvier 2008, la nouvelle association ASMPP (Académie Suisse pour la Médecine Psychosomatique et Psychosociale) est née de la fusion de l'AMPP et de la SSMPP. La SSMG souhaite vivement que l'ASMPP puisse prendre son essor avec force et succès.

- Une délégation du Comité participera à la retraite organisée le 19 janvier 2008 à Berne sur le thème de la politique de la santé menée par le groupe socialiste. Conscient de l'importance d'une prise de position autonome sur les questions de la politique de la santé, le Comité a discuté à nouveau du danger que représente une instrumentalisation politique. C'est la raison pour laquelle il a décidé de participer seulement en tant qu'observateur aux séances du syndicat autour du thème de l'«unité de soins personnalisée».
- Selon l'avis du Comité, le concept de «managed care» est souvent mal connoté et devrait être remplacé par celui de «réseaux». C'est toujours le patient qui se trouve au centre de nos préoccupations: il doit être soigné efficacement et selon des standards élevés de qualité médicale. La Loi fédérale sur l'assurance-maladie donne la priorité à une distribution équitable des ressources et à la solidarité entre les assurés. Le Comité est cependant bien conscient que le concept du «managed care» est déjà trop bien ancré politiquement pour pouvoir être entièrement radié du vocabulaire.
- Le Comité rejette l'initiative «Oui aux médecines complémentaires» sous sa forme actuelle, qui prévoit que la reconnaissance des médecines complémentaires soit complète. La SSMG s'engage prioritairement en faveur de la médecine classique. Après analyse du contre-projet du Conseil des Etats, le Comité a renoncé pour l'instant à une prise de position. Il est conscient du fait que de nombreux membres pratiquent également une médecine complémentaire. Dans son contre-projet, SR. Büttiker a supprimé le mot «complète». L'article 118a (nouveau) «Médecines complémentaires» stipule à présent: «La confédération et les cantons pourvoient, dans les limites de leurs compétences respectives, à une prise en compte des médecines complémentaires». L'initiative «Oui aux médecines complémentaires» sera soumise au vote du peuple en 2009.

- La SSMG rejette l'initiative de l'UDC pour la baisse des primes d'assurance-maladie ainsi que son contre-projet. Par cette prise de position, la SSMG rejoint la FMH qui souligne que des mesures obligatoires et des tarifs imposés ne sont pas compatibles avec l'idée de libre concurrence.
- Le parlement a terminé ses délibérations sur la compensation des risques sans tenir compte des propositions émises par la SSMG. La compensation des risques a été déterminée de manière plus stricte par un ajout exigeant une hospitalisation «de plus de trois jours [...] l'année précédente».
- Le Comité a décidé que les prises de position officielles ou politiques de la SSMG devront lui être soumises pour approbation avant qu'elles ne soient publiées dans le nouveau PrimaryCare, afin de pouvoir assurer l'unité et la clarté des prises de position futures.
- Le Comité reprendra la discussion vers le 1^{er} avril 2008; il règle aussi d'autres détails. Nous publierons les actions prévues dans PrimaryCare afin d'en informer nos membres. Vingt «sachets du premier avril» seront directement mis à disposition de chaque cabinet médical. D'autres sachets peuvent au besoin être commandés au secrétariat de la SSMG.
- Le thème de la journée des cadres de la SSMG au Bürgenstock en 2008 a déjà été précisé: «La médecine de premier recours face aux pressions du marché libre et de la médecine étatique» (titre de travail). L'impulsion sera donnée par un économiste de la santé qui présentera un exposé. Plusieurs décideurs du domaine de la santé interviendront eux aussi, afin de lancer le débat élargi qui servira à créer le texte précisant la position de la SSMG. Cette prise de position doit déterminer l'orientation stratégique future de la SSMG.
- Le séminaire du CMPR 2008 est consacré au thème «Médecins de famille suisses». La position de la SSMG est claire: elle a été chargée de créer l'association des «Médecins de famille suisses» lors de l'AG 2007 à Saint-Gall. La SSMG souhaite une participation active de la SSMI, de la SSP et du CMPR et veut s'engager à fond afin de mettre sur pied une association forte et unie.

Dr Christoph Cina
Hauptstrasse 16, 3254 Messen
christoph.cina@sgam.ch